



*Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture*  
*Institut de Formation d'Aides-Soignants*  
Association Loi 1901 - N° 321 Modifié le 1/02/2013 N°265  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72640064364  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat  
Code APE : 853 2Z  
N° SIRET : 78 23 76 016 000 13

# **DOSSIER D'INFORMATION**

**SELECTION CURSUS COMPLET**

**PAR VOIE D'APPRENTISSAGE**

---

## **DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT** **De niveau 4**

---

**SESSION SEPTEMBRE 2024**

**UN CENTRE DE FORMATION SITUÉ AU CŒUR DE VOTRE RÉGION**

**Renseignements – Inscriptions au : 05.59.38.55.83**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes (article 1 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant) :

- La formation initiale ;
- La formation professionnelle continue ;

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

## La Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

### I - CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est subordonnée à la réussite à des épreuves de sélection ou d'entretien de positionnement. Ces épreuves ou entretiens de positionnements sont organisées par l'institut de formation.

#### 1) Particularité :

##### **Epreuves de sélection des candidats choisissant un cursus par voie d'apprentissage.**

*(Article 10 nouveau de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés du 12 avril 2021 et 10 juin 2021 et 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture)*

Les personnes ayant déjà été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage, sollicitent une inscription auprès d'un IFAS de leur choix en déposant leur dossier auprès de l'institut de formation.

Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation, *sous réserve de place et d'un entretien de positionnement, au regard des documents suivants*, fournis par le futur apprenti :

*L'entretien individuel de positionnement, d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé par un jury de sélection, pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé en distanciel, à l'initiative de l'IFAS.*

- Une lettre de motivation avec description du projet professionnel ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage ;
- Cf. fiche d'inscription pour les autres pièces administratives à joindre.

***En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage à la date du jour de rentrée en formation, le candidat ne pourra poursuivre son parcours. Son inscription sera annulée.***

- ➔ **Si vous êtes intéressé(e) et que vous souhaitez des renseignements concernant la recherche d'un employeur pour signer un contrat d'apprentissage**, l'institut de Formation d'Aides-Soignants Notre-Dame ainsi que le CFA ASPECT Aquitaine peuvent vous proposer de potentiels employeurs à rencontrer. N'hésitez pas à nous contacter : [info@formation-sauveterre.net](mailto:info@formation-sauveterre.net)

Chaque candidat est ensuite informé personnellement par écrit du résultat de son entretien de positionnement. Il dispose d'un **déla**i de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation. **Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé** à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

## II – CONDITIONS D'ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à des vaccinations obligatoires.

Le candidat devra produire :

- Au plus tard le jour de la rentrée, un certificat médical émanant d'un **médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
  - A la production, au plus tard le jour de la rentrée, **un certificat médical attestant qu'il remplit les obligations d'immunisation et de vaccination** prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie législative du code de la santé publique.
- ⇒ **Confère Annexe ci-jointe** : liste des vaccinations conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (cf. art. L3111.4 du Code de la Santé Publique).

**NB** : Ne pourront être admis AU 1<sup>er</sup> stage, que les élèves pouvant justifier des deux premières doses relatives à la vaccination contre l'hépatite B, sachant qu'il faut 1 mois entre chaque injection.

☛ **N'attendez pas les résultats de la sélection, faites vérifier vos vaccins par un médecin** car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois et peut compromettre votre formation en stage clinique.

## III - ORGANISATION DE LA FORMATION ET CONTENU

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. En cas de situation nécessitant une adaptation, nous étudions les possibilités pour accueillir l'apprenant dans les meilleures conditions.

Référents handicap :

Site de SAUVETERRE DE BEARN : Christelle BONNIN - Email : [ifas.sauveterre64.handicap@gmail.com](mailto:ifas.sauveterre64.handicap@gmail.com)

Site d'Arzacq ARRAZIGUET : Mickael INACIO - Email : [ifas.ifap.arzacq.handicap@gmail.com](mailto:ifas.ifap.arzacq.handicap@gmail.com)

### 1) Lieu de l'IFAS – Dates de la formation - Nombre de places

❖ Lieux de la formation – Rentrée de Septembre 2024 :

- IFAS - site d'Arzacq-Arraziguet : Maison de la Formation – 2 Rue Robert Larrieu - 64410 Arzacq  
Et/ou

- IFAS - site Sauveterre de Béarn : Centre de Formation - 12 Rue Léon Bérard - 64390 Sauveterre de Béarn

❖ Planification de la formation : rentrée septembre 2024 à décembre 2025 (selon les unités de formation suivies)

❖ Nombre de places conventionnées par nos tutelles – Rentrée de septembre 2024 :

Parcours hors quotas Conseil régional – Hors financement Région	Nombre de places	IFAS
Cursus de formation par voie d'apprentissage	Quota	Places
Parcours complet de formation par voie d'apprentissage		15
Parcours ASH et ASHQ de formation par voie d'apprentissage		3

Les places non pourvues sont réattribuées aux autres candidats inscrits pour un cursus complet de formation, dans la limite de la capacité d'accueil définie par l'institut et autorisée par la Région Nouvelle Aquitaine pour cette session.

IFAS du Centre de formation du LPR Notre-Dame – 8 route d'Oraàs – 64390 SAUVETERRE DE BÉARN

Tél. : 05 59 38 99 27 – FAX : 05 59 38 58 18 - Email : [info@formation-sauveterre.net](mailto:info@formation-sauveterre.net)

Site internet : [formation-continue-64.fr](http://formation-continue-64.fr)

## 2) Caractéristiques de la formation

### a) Définition du métier d'aide-soignant

*(Annexe I – Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant – Référentiel d'activités, modifiée par l'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture)*

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque.

Le rôle de l'aide-soignant s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

L'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

L'aide-soignant dans son exercice professionnel intégrera les **3 missions** reflétant la spécificité de son métier :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

#### Les domaines d'activités :

- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités ;
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques ;
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention ;
- Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations.

### b ) La formation en cursus complet par voie d'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une voie de formation initiale qui permet d'obtenir des diplômes professionnels comme celui d'aide-soignant. Les apprentis aides-soignants peuvent exercer dans toutes les entreprises : structures sanitaires, sociales, ou médicaux-sociales.

L'apprentissage offre un itinéraire concret pour acquérir à la fois des connaissances théoriques complémentaires à leur parcours antérieur, des compétences en lien avec les exigences du métier, une pratique nécessaire avant l'immersion professionnelle, une compréhension de l'entreprise. Ceci constitue de réels atouts pour l'insertion professionnelle.

#### ❖ Les conditions

- Être âgé de plus de 17 ans et de moins de 30 ans.
- Avoir signé un contrat de 16 mois minimum avec une entreprise,
- Être admis en IFAS sur liste principale.

#### ❖ Particularité des candidats ASHQ et Agents de Service

*(Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture)*

Les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- a) Justifiant d'une **ancienneté de services cumulée d'au moins 1 an en équivalent temps plein,**
- b) **Ou** justifiant à la fois du suivi de la **formation continue de 70 heures** relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une **ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein.**

sont directement admis en formation par voie d'apprentissage sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, pour un minimum de 20 % des places autorisées par institut de formation.

➡ L'apprenti alterne les périodes chez l'employeur et les périodes de formation à l'IFAS ou en stage clinique (Suivant la planification du candidat).

La formation se déroule sur une durée de 16 mois minimum - Rentrée Septembre 2024 à Décembre 2025 *(selon la signature du contrat d'apprentissage)*.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. L'enseignement en institut de formation et les stages cliniques sont organisés sur la base maximale de 35 heures par semaine.

## **IV – PRISE EN CHARGE ET AIDES DE LA FORMATION**

- ✓ Pour les **parcours complet avec contrat d'apprentissage**, le coût de formation et le financement seront établis avec l'OPCO de l'employeur et le CFA ASPECT Aquitaine. La formation pour l'apprenti est réputée entièrement gratuite.

#### ❖ Aides :

- Rémunération à hauteur d'un pourcentage du SMIC *(art. D. 6222.26 et L6222-27 du code du travail)*

Possibilité sous conditions et sous réserve d'étude de dossier :

- Aides à la prime de 1<sup>er</sup> équipement, hébergement - restauration, frais de mobilité,
- Aides au permis.

Pour plus d'information : <https://www.aspect-aquitaine.fr/>

**Si vous n'avez pas encore de contrat d'apprentissage lors de votre inscription aux sélections**, l'institut de Formation d'Aides-Soignants Notre-Dame ainsi que le CFA ASPECT Aquitaine vous proposeront de potentiels employeurs à rencontrer afin de signer un contrat d'apprentissage.

Si le candidat admis sur liste principale n'a pas réussi à signer de contrat d'apprentissage avec un employeur la date de rentrée en IFAS, il conserve le bénéfice de son résultat de l'entretien de positionnement et obtient :

- ☛ un report de formation pour la session de formation suivante (Janvier 2025), pour une entrée en formation par apprentissage.

- ❖ Pour tout renseignement sur l'**hébergement** à Arzacq-Arraziguet, s'adresser à :
  - ☛ MAISON DE LA FORMATION - BOURSE AU LOGEMENT (*Service gratuit*)  
2 Rue Robert Larrieu – 64410 ARZACQ-ARRAZIGUET  
Tél. : 05.59.60.80.51  
Email : [associationrjs@orange.fr](mailto:associationrjs@orange.fr)
- ❖ Pour tout renseignement sur l'**hébergement** à Sauveterre de Béarn, s'adresser à :
  - ☛ IFAS du LPR Notre Dame.  
8 route d'Oraàs – 64390 SAUVETERRE DE BEARN  
Tél. : 05.59.38-99-27  
Email : [info@formation-sauveterre.net](mailto:info@formation-sauveterre.net)

## V- DATES DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

<b>Période d'inscription en IFAS</b> ☛ Retrait du dossier sur : <a href="http://formation-continue-64.fr">formation-continue-64.fr</a> ou par mail : <a href="mailto:info@formation-sauveterre.net">info@formation-sauveterre.net</a>	06 février 2024 au 30 juin 2024
<b>Période des sélections par les jurys : dossier et entretien de positionnement</b> ☛ La convocation sera adressée 15 jours avant la date de l'entretien.	Mai - Juin 2024
<b>Affichage des résultats d'admission à l'IFAS à partir de 14h00 sur le site : <a href="http://formation-continue-64.fr">formation-continue-64.fr</a></b>  <b>NB : Aucune information ne sera transmise par téléphone.</b>	05 juillet 2024
<b>Confirmation des candidats</b>	16 juillet 2024
<b>RENTREE EN FORMATION :</b>	2 septembre 2024

## VI - CONSTITUTION DU DOSSIER

Fiches d'inscription et pièces à fournir pour constituer votre dossier d'inscription *selon les modalités de sélection* : cf. page suivante + fiche d'inscription N° 2

**Dossier complet à envoyer au : CENTRE DE FORMATION DU L.P.R. NOTRE-DAME**  
 Inscription Sélections – Aide-Soignant  
 8 Route d'Oraàs  
 64390 SAUVETERRE-DE-BEARN

☛ Le 30 juin 2024 au plus tard, *cachet de la poste faisant foi*.

**Tout dossier incomplet ou déposé hors délai SERA REJETÉ.**

# ANNEXE – CURSUS COMPLET DE FORMATION

Rentrée Septembre 2024 à Janvier 2025 à Décembre 2025



\*Une période de stage sera effectuée chez l'employeur (5 semaines) les autres stages seront effectués à l'extérieur.

LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE EN IFAS CURSUS COMPLET (770 heures – 22 semaines)		
Blocs de compétences	Modules de formation	
	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) <i>(dans les 3 1ers mois de la formation)</i>	35 h
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants <i>(réparti tout au long de la formation)</i>	7 h
	Travaux Personnels Guidés (TPG) <i>(répartis au sein des différents modules)</i>	35 h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>770 €</b>
<b>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b>	<b>Module 1 :</b> Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>1470 €</b>
	<b>Module 2 :</b> Repérage et prévention des situations à risque	21 h
<b>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</b>	<b>Module 3 :</b> Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
	<b>Module 4 :</b> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h
	<b>Module 5 :</b> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>3150 €</b>
<b>Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</b>	<b>Module 6 :</b> Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
	<b>Module 7 :</b> Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>910 €</b>
<b>Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b>	<b>Module 8 :</b> Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>350 €</b>
<b>Bloc 5 : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/ gestion des risques</b>	<b>Module 9 :</b> Traitement des informations	35 h
	<b>Module 10 :</b> Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70€ h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>1050 €</b>
LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL STAGES CLINIQUES DANS DES STRUCTURES SANITAIRES, SOCIALES OU MEDICO-SOCIALES OU EN HOSPITALISATION A DOMICILE (770 heures - 22 semaines)		
3 Stages de 5 semaines, soit 175 h par stage (ex : EHPAD, services hospitaliers, SSIAD, CHP, unité Alzheimer, FAM)	525 h	
1 Stage de 7 semaines (en continu) réalisé en fin de formation pour permettre l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences.	245 h	
NB : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.</li> </ul>		
<b>Durée des congés lors d'une entrée en IFAS en septembre</b>	3 sem.	

# ANNEXE – CURSUS ASHQ DE FORMATION

Rentrée Septembre 2024

à

Janvier 2025

à

Décembre 2025



\* Une période de stage sera effectuée chez l'employeur (5 semaines) les autres stages seront effectués à l'extérieur.

LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE EN IFAS CURSUS COMPLET ASHQ (770 heures – 22 semaines)		
Blocs de compétences	Modules de formation	
	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) <i>(dans les 3 1ers mois de la formation)</i>	35 h
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants <i>(réparti tout au long de la formation)</i>	7 h
	Travaux Personnels Guidés (TPG) <i>(répartis au sein des différents modules)</i>	35 h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>770 €</b>
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>1470 €</b>
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>3150 €</b>
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
	Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>910 €</b>
Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>350 €</b>
Bloc 5 : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/ gestion des risques	Module 9 : Traitement des informations	35 h
	Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70€ h
	<b>Coût Pédagogique (TTC)</b>	<b>1050 €</b>
LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL STAGES CLINIQUES DANS DES STRUCTURES SANITAIRES, SOCIALES OU MEDICO-SOCIALES OU EN HOSPITALISATION A DOMICILE (770 heures - 22 semaines)		
2 Stages de 5 semaines, soit 175 h par stage (ex : EHPAD, services hospitaliers, SSIAD, CHP, unité Alzheimer, FAM)	350 h	
1 Stage de 7 semaines (en continu) réalisé en fin de formation pour permettre l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences.	245 h	
NB :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.</li> </ul>	
Durée des congés lors d'une entrée en IFAS en septembre	3 sem.	